



Références à rappeler dans toute correspondance

ALLOCATIONS FAMILIALES APRES L'OBLIGATION SCOLAIRE - Formation de chef d'entreprise Formulaire P9bis

Période : à partir du _____

Si vous n'avez pas suffisamment de place, joignez une feuille séparée.

10	A remplir par la personne qui reçoit les allocations familiales			
11	Nom et prénom du jeune		
	Date de naissance		
12	Le jeune a	<input type="checkbox"/> suivi les cours jusqu'à la fin de l'année scolaire <input type="checkbox"/> interrompu sa formation <input type="checkbox"/> repris des cours ou une formation le		
	<i>Nom de l'établissement d'enseignement ou du centre de formation</i>		
13	Le jeune a-t-il participé à la deuxième session ?	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, il a passé son dernier examen le		
14	Le jeune a-t-il travaillé ?	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui → Complétez ci-après		
		du	au	nombre d'heures pas mois
				rémunération mensuelle brute
	<input type="checkbox"/> Contrat d'occupation d'étudiant			
	<input type="checkbox"/> Contrat de travail temporaire <i>(aussi pour un bureau d'intérim)</i>			
	<input type="checkbox"/> Contrat de travail à durée indéterminée			
	<input type="checkbox"/> Contrat d'apprentissage			
	<input type="checkbox"/> Travailleur indépendant			
	<input type="checkbox"/> Convention de stage			
	<input type="checkbox"/> Autre			

Par ex. volontaire, stagiaire, contrat d'étudiant à temps partiel et de travailleur à temps partiel, bourse de recherche

Camille.

15 Le jeune a -t-il perçu des prestations sociales ?
Par ex. allocations de transition, de chômage, indemnités de maladie ou d'accident du travail

non oui **→ Complétez ci-après**

Quelles prestations ?

Période :

Si le jeune suit/a suivi l'enseignement à temps partiel, indiquez le montant brut par mois €

16 Le jeune s'est-il inscrit comme demandeur d'emploi ?

non oui, le

N'oubliez pas de signer le formulaire avant de nous le retourner.

Vous devez nous communiquer spontanément et le plus rapidement possible toute modification dans la situation du jeune.

Je déclare voir complété correctement ce formulaire et avoir pris connaissance de l'information ci-jointe.

Téléphone :

Date :

E-mail :

Signature :

Les renseignements que vous fournissez dans ce formulaire sont recueillis pour l'établissement du droit aux allocations familiales et leur paiement. Ils sont protégés par la loi du 8 décembre 1992 relative au traitement des données à caractère personnel. Pour consulter ou rectifier les renseignements qui vous concernent, vous pouvez nous contacter.

Camille.

A renvoyer à Camille par :

* courrier postal à l'adresse ci-contre ➔
* courrier électronique à l'adresse
Bonjour@Camille.be

Camille

637, Chaussée de Marche
B 5100 - Namur (Wierde)

Références à rappeler dans toute correspondance

Le jeune suit des cours dans un centre de formation et une formation pratique (stage)

20

21 Vos nom et prénom

22 Nom et prénom du jeune

23 Nom et adresse

A remplir par le centre de formation

Je soussigné(e)

déclare que

Est/a été inscrit dans notre centre de formation

.....

.....

pour la formation

.....

année..... qui débute le et se termine le

Vacances d'hiver du au

Vacances de printemps du au

Vacances d'été du au

Dernier jour de présence :

24 Si le jeune a interrompu sa formation

Je déclare avoir rempli correctement la présente déclaration.

Date :

Signature :

30

31 Vos nom et prénom

32 Nom et prénom du jeune

33

Nom et adresse du maître de stage

A remplir par le délégué à la tutelle

Je soussigné(e)

déclare que

a conclu une convention de stage le

.....

.....

pour la période du au
La convention de stage comporte heures par semaine, qui comprennent des heures de cours et des stages obligatoires pour l'obtention du diplôme

..... €

pris fin à la date prévue a été rompue le

a été suspendue du au

Seulement les stages qui sont obligatoires pour l'obtention du diplôme sont pris en considération pour le total requis des 17 heures de cours.

34 Rémunération brute par mois

35 La convention de stage

Je déclare que la formation de chef d'entreprise répond aux conditions légales.

Date :

Signature :

Camille.

A renvoyer à Camille par :

Camille

* courrier postal à l'adresse ci-contre ➔

637, Chaussée de Marche

* courrier électronique à l'adresse

Bonjour@Camille.be

B 5100 - Namur (Wierde)

Références à rappeler dans toute correspondance

Le jeune suit des cours dans un centre de formation

40

41 Vos nom et prénom

A remplir par le centre de formation

Je soussigné(e)

42 Nom et prénom du jeune

déclare que

43

Nom et adresse

Est/a été inscrit dans notre centre de formation

.....

.....

pour la formation

.....

année..... qui débute le et se termine le

Vacances d'hiver du au

Vacances de printemps du au

Vacances d'été du au

oui

non

44

Le jeune suit-il/a-t-il suivi au moins 17h de cours par semaine ?

Sont assimilées à des heures de cours :

- les heures de stage obligatoires pour le certificat
- les heures d'exercices obligatoires dans le centre de formation
- les heures d'étude obligatoires dans le centre de formation (4 au maximum)

45

Si le jeune a interrompu sa formation

Dernier jour de présence :

Cachet du centre de formation

Je déclare avoir rempli correctement la présente déclaration.

Date :

Signature :

Camille.

ALLOCATIONS FAMILIALES APRES L'OBLIGATION SCOLAIRE : FORMATION DE CHEF D'ENTREPRISE

Les allocations familiales peuvent être payées jusqu'à l'âge de 25 ans pour les jeunes qui suivent une formation de chef d'entreprise des Classes moyennes et des PME.

De quelle formation s'agit-il

Le jeune doit suivre les cours dans un centre de formation permanente qui peut parfois s'accompagner d'une formation pratique (stage) dans une entreprise.

La formation doit comprendre au moins **17 heures de cours par semaine**.

Les heures de stage sont-elles des heures de cours ?

Sont assimilés à des heures de cours :

- les formations (stages) obligatoires pour l'obtention d'un diplôme
- les heures d'exercices pratiques obligatoires dans le centre de formation
- les heures d'études obligatoires dans ce centre (maximum : 4 heures par semaine)

Mon enfant peut-il être rémunéré pour son stage et recevoir les allocations familiales ?

Oui. Le stagiaire reçoit les allocations familiales si la rémunération de la formation pratique (stage) est au maximum de **729,75 €** par mois (montant brut indexé valable à partir du **01/08/2022**). Le chômage temporaire n'est pas pris en compte dans ce montant.

Mon enfant peut-il travailler et recevoir les allocations familiales ?

Oui. En plus du stage,

- il peut travailler pendant maximum **240h** par trimestre
- il peut travailler sous contrat étudiant pour maximum **475h/an**. Ces activités ne sont pas reprises dans les 240h/trimestre.
- pour l'engagement volontaire militaire, on ne tient pas compte des revenus pendant les 6 premiers mois.

Que devez-vous faire ?

Dans tous les cas, la rubrique **10** doit être complétée par **la personne qui reçoit les allocations familiales**.

Le jeune suit des cours dans un centre de formation et une formation pratique (stage)

- la rubrique **20** doit être complétée par **le centre de formation**
- la rubrique **30** doit être complétée par **le délégué à la tutelle**

Le jeune suit uniquement des cours dans un centre de formation

- la rubrique **40** doit être complété par **le centre de formation**

Pour une convention de stage ou une formation similaire en dehors de la Belgique, demandez-nous le formulaire spécial.

D'autres questions ? Vous souhaitez vérifier ou modifier les données vous concernant pour les allocations familiales ?

N'hésitez pas à contacter votre conseiller dont les coordonnées figurent au recto de la 1^e feuille.

Pour des questions d'ordre générale, consultez notre site www.Camille.be